



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSE 2025-05-15
DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : AVENANT N°1 : PRISE EN CHARGE ET COMPOSTAGE DES
BOUES DES STATIONS D'EPURATION DE SAINT LAZARE ET DE LA
ZAC VAL DE DURANCE**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision DMSE 2022-06-23 du 29 juin 2022 attribuant le marché de prise en charge et compostage des boues des stations d'épuration de Saint Lazare et de la ZAC Val de Durance à la société 04 RECYCLAGE pour un montant de 530 640 euros HT,

VU la durée initiale du marché d'un an renouvelable 2 fois à compter du 6 juillet 2022,

VU les conséquences de la pollution aux PCB subie par la station d'épuration Saint Lazare en début d'année 2024 sur la qualité des boues d'épuration et du compost produit à partir de ces mêmes boues par la société 04 RECYCLAGE,

VU les délais administratifs et techniques relatifs à la gestion de ce sinistre,

CONSIDÉRANT que, pour les raisons évoquées précédemment, il y a lieu de prolonger la durée d'exécution de ce marché d'un an et de signer un avenant avec la société 04 RECYCLAGE, selon les modalités financières prévues au marché initial, soit une plus-value au montant initial du marché de **33%** pour un montant prévisionnel de **139 869,60 euros HT**, correspondant à la moyenne des 3 dernières années,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de reconduire ce marché pour une durée d'un an pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 6 juillet 2026.

ARTICLE 2 : d'autoriser Mr Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette reconduction.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière de Sisteron, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à la société 04 RECYCLAGE.

Fait à Sisteron, le 30/06/2025

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 30/06/2025 à 17h21

REÇU EN PREFECTURE
le 30/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20250630-2025_05_15D